

Une première expérience de travaux de réhabilitation, en 2017, a permis de démultiplier la valeur d'un plan d'eau : des berges en pente douce et le rehaussement de plusieurs mètres du fond par des sédiments fins ont permis l'installation de végétation aquatique : la connexion au Rhône en recréant un ancien bras permet aux poissons de s'y réfugier ou frayer. Globalement ces travaux sont favorables à la reproduction d'oiseaux et aux insectes, à la cistude...



## Une réhabilitation écologique

La Chautagne fait partie des cinq secteurs aménagés du Haut-Rhône. Ces aménagements forment la dernière tranche de simplification du fleuve, entraînant des modifications, telles que l'enfoncement du lit, ou la régulation et la diminution du débit. En dépit du dynamisme d'alluvions se déposant chaque année dans le site provoquant, sur plusieurs dizaines d'hectares, la colonisation par des saules, mais aussi des espèces exotiques envahissantes, comme les renouées asiatiques.

## L'aménagement hydroélectrique du Haut-Rhône

## La gestion du site

## Fiche d'identité



Année de classement AIPB : 1990



Site Natura 2000 : forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône



Surface : 600 ha



2 plantes et 152 espèces animales protégées



Milieux : agricoles, forêts, zones humides, milieux à végétations arbustive et/ou herbacée, cours d'eau



Communes concernées : Angletfort, Culoz (Ain), Motz, Ruffieux, Serrières-en-Chautagne (Savoie)



Engins motorisés interdits sur terre, sur l'eau et dans l'air



Interdit à toute navigation



Camping, bivouac et tout type de caravanage interdit



### En bref

**Arrêté Interpréfectoral de Protection de Biotope** des îles de Chautagne-Malourdie  
**Date** : création le 17/09/1990, arrêté modifié le 04/12/2017  
**Code national** : FR3800209  
 L'intégralité de l'arrêté est téléchargeable sur le site : [www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr)

### Pourquoi un AIPB ?

Certaines zones naturelles sont si précieuses qu'elles méritent une protection spéciale. C'est là qu'intervient l'Arrêté Interpréfectoral de Protection de Biotope (AIPB ou APB), introduit en vertu de la loi sur la protection de la nature et mis en place depuis les années 80. Imaginez-le comme un bouclier pour la nature. L'AIPB défend des écosystèmes fragiles et rares, ressources essentielles de services pour nous, comme la purification de l'eau, la régulation du climat et l'habitat pour les espèces. Quand un AIPB est en place, il encadre nos activités pour minimiser les impacts et les menaces sur ces trésors naturels. Ensemble, préservons ces sites incroyables et leur biodiversité qui les rend si spéciaux, pour continuer à profiter de leurs bienfaits.

### Contacts

**Réglementation**  
 DDT de la Savoie  
 Service Environnement, eau, forêt  
 L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106  
 73011 CHAMBÉRY Cedex  
 Tel : 04 79 71 72 93  
 ddt-seef@savoie.gouv.fr  
[www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)



**Gestionnaires du site**  
 CEN Savoie  
 Bâtiment Le Prieuré  
 165, route de Chambéry  
 73 370 Le Bourget-du-Lac  
 Tél : 04 79 25 20 32  
 info@cen-savoie.org  
[www.cen-savoie.org](http://www.cen-savoie.org)

Syndicat du Haut-Rhône  
 92 rue des Fontanettes  
 73170 Yenne  
 Tél : 04 79 36 78 92  
 info@haut-rhone.com  
[www.haut-rhone.com](http://www.haut-rhone.com)



Illustrations : Chloé Felices / Mise en page : Geoffroy Diomard Photos: CEN Savoie - Manuel Bourdin, Gilles Parguet, Céline Nicole / NonAutrement - Laurent Mabolian / Projet et texte: CEN Savoie

## Une biodiversité abondante !



## Les vestiges d'une ancienne exploitation

Entre le canal et la forêt alluviale, le site est marqué par la présence d'un alignement de 11 plans d'eau d'environ 2 ha chacun : naturellement remplis par l'eau de la nappe, ils sont les vestiges du prélèvement de matériaux utilisés pour l'aménagement hydroélectrique. Malgré la qualité de leurs eaux, leur valeur écologique reste faible : repos d'oiseaux d'eau, quelques espèces de poissons, d'invertébrés et de plantes aquatiques, d'autant plus que la plupart sont investis par la baignade et la pêche de loisirs.



## Le petit gravélot

Le site naturel de Malourdie est un des rares habitats du petit gravélot : la dynamique entretient des bancs de graviers nus où il est si bien camouflé, et si performant pour picorer la nourriture. Partout ailleurs, l'endiguement des rivières contraint l'espèce à se replier sur des habitats « de substitution » (labours, carrières ou chantiers), qui ne sont pas sans risques pour l'espèce...

## Une halte migratoire, fuligues et autres



De l'eau, sans chasse et presque sans gel, des tapisants les fonds : quoti de présente deux atouts pour abriter un grand nombre d'espèces, sa dimension (5 km<sup>2</sup>) et sa diversité d'habitats naturels (de l'aquatique au très sec, canaris plongeurs, sont des hôtes réguliers, tandis que les « barboteurs » (colvert, sarcelles) dépendent des berges peu profondes du Rhône.

## Le retour du castor

Revenu depuis un demi-siècle, le castor d'Europe ou d'Eurasie est un animal discret. Il se nourrit sans trop s'éloigner de sa hutte et souvent de nuit, grâce aux saules et peupliers (sa nourriture hivernale) et aux plantes herbacées. Espèce territoriale, il ne peut donc pas « pulluler ».

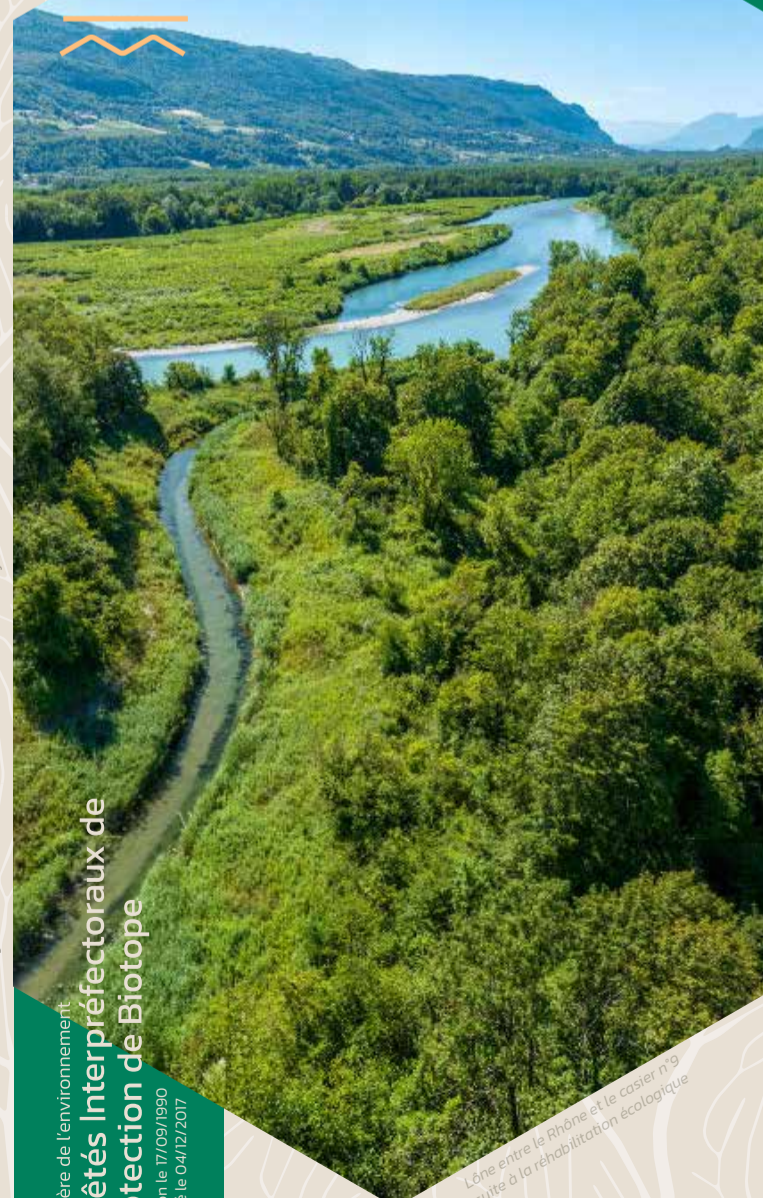


## La forêt alluviale

La plus grande partie du site est constituée d'une forêt, perturbée par la baisse de la nappe (dérivation d'une partie de son débit puis incision du lit), ce qui la fait évoluer en forêt de « bois dur » : tilleuls, frênes, chânes, ormes... Non remaniée par les crues, elle comporte de nombreux gros arbres matures, et du bois mort sur pied ou au sol : elle atteindra son optimum biologique entre 50 ans et 400 ans d'âge, selon les types de forêts. Favoriser la nature en forêt consiste donc à laisser évoluer librement, on parle de « libre évolution », sans exploitation.



## Les Îles de Chautagne Malourdie



Ministère de l'environnement  
 Arrêtés Interpréfectoraux de Protection de Biotope  
 Création le 17/09/1990  
 Modifié le 04/12/2017

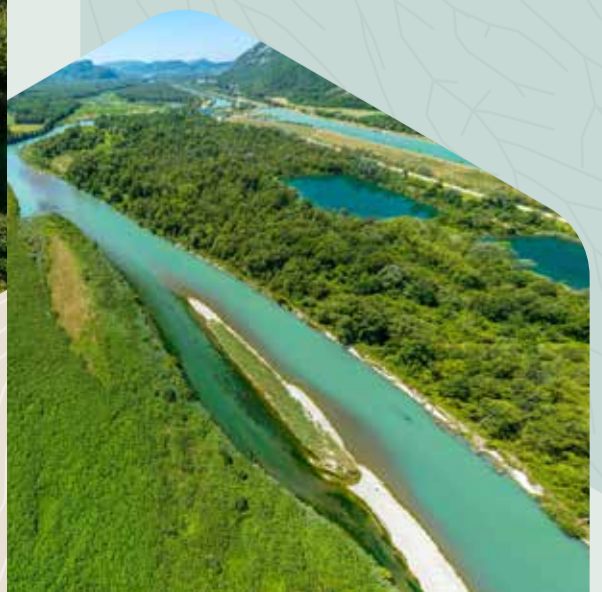
L'ône entre le Rhône et le Culoz n°9 suite à la réhabilitation écologique.

## À retenir

Délimité par les canaux de l'usine d'Angletfort à l'ouest, et la rive gauche du Rhône à l'est, les îles de Chautagne-Malourdie constituent le tronçon le plus dynamique du Haut-Rhône, en dépit d'une forte baisse de débit du Rhône. Du barrage de Motz jusqu'au pont de la Loi, le site s'oriente selon une pente relativement forte, soit 6 m sur 6 km. La majeure partie est constituée d'une forêt, formant l'un des plus grands massifs de forêt alluviale du Haut-Rhône. Les milieux les plus riches et originaux restent le fleuve lui-même, ses bras secondaires appelés îlons, ainsi que ses zones de dépôt d'alluvions : galets, graviers, sables et limons.

## Petite chronique

Les transformations réalisées par l'homme depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle (défrichement, exploitation agricole, endiguement, extraction de matériaux, canalisation, barrage et perturbation du fonctionnement hydraulique), se sont traduites par un changement important du paysage et des milieux naturels, réduisant la largeur maximale de la zone de divagation du Rhône de 2,5 km à 1,5 km. Les aménagements hydroélectriques de Chautagne au début des années 1980, aboutissent au classement du site en « Protection de Biotope » par arrêté inter-préfectoral au titre de mesure compensatoire. Enfin, les îles rejoignent le réseau Natura 2000 en 2006, un maillage européen de sites visant une préservation d'espèces et de milieux naturels.



# AIPB des îles de Chautagne Malourdie

Contour de AIPB

## Milieux

Zones humides

Forêts

## Étangs & cours d'eau

Cours d'eau

Lacs / Plans d'eau

Casiers

## Voies de communication & bâti

Bâtiments

Sentiers

Routes

Voies ferrées

- 1 Réhabilitation écologique d'un ancien casier (N°9) d'extraction de graviers
- 2 Exploitation hydroélectrique du Rhône, centrale, écluse et canaux de dérivation
- 3 Forêt alluviale en libre évolution
- 4 Zone d'accumulation de graviers et limons sableux
- 5 Barrage de dérivation

